



*Ville de Pontivy*

**Commission cimetières et cérémonies**  
**Compte-rendu de la réunion du 19 avril 2013**

C14-2013-001

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Sylviane LE PAVEC, adjointe au maire  
Mme Maryvonne OLIVIERO, conseillère municipale  
Mme Annie PESSEL, conseillère municipale  
Mme Nicole ROUILLARD, conseillère municipale  
M. Frédéric BURAUD, représentant des pompes funèbres pontyviennes  
Mme Fabienne LE BOUEDEC, directrice des pompes funèbres Le Boedec

**ÉTAIENT ABSENTS**

M. Olivier REGNIER, directeur des pompes funèbres Regnier  
Mme Nelly ROUILLARD, directrice des pompes funèbres Rouillard

**ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

Mme Aude MOYSAN-TAILLARD, Directrice Générale Adjointe  
M. Daniel TREMUREAU, responsable du service espaces verts  
M. Guy LE CLOAREC, chef de la police municipale  
Mme Anne EDELY, responsable du service population

**I – TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES CIMETIÈRES**

**1 - Cimetière de Kerantre**

Le nouvel espace de dispersion des cendres, réservé aux familles, a été réalisé dans la première partie du columbarium.

L'allée centrale de la troisième partie du columbarium a été fleurie.

Le caveau destiné à recevoir les restes mortels des militaires inhumés dans les concessions de famille reprises a été mis en place.

La dernière tranche de reprise des concessions échues s'est achevée. La tranche de 2012 concernait 198 concessions. En tout, de 2010 à 2012, la ville a repris 699 terrains. Tous ces terrains ont été réaménagés. Après plusieurs essais, l'aménagement le plus satisfaisant s'est avéré être la combinaison d'un gazon à pousse lente et de sable. Cette solution a permis de végétaliser le cimetière. De plus, l'entretien de ces terrains ne nécessite que deux tontes par an.

A partir de cette année, les concessions arrivées à échéance depuis plus de deux ans et non renouvelées seront reprises annuellement. Pour l'année 2013, 27 concessions seront visées.

Une nouvelle procédure de reprise des concessions perpétuelles a été lancée en décembre 2012. Elle concerne 31 concessions. Ces concessions pourront être reprises en septembre 2016.

## **2 - Cimetière de Stival**

Trois cases supplémentaires pour accueillir les urnes ont été posées au columbarium.

## **II – TRAVAUX EN COURS**

La rénovation des toilettes au cimetière de Kerantre a commencé. Les travaux doivent permettre l'installation d'une cabine supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite. Il faut donc mettre en conformité la pente pour y accéder. La fin des travaux est prévue en juillet.

Dix cases supplémentaires pour le cimetière de Kerantre ont été commandées. Cette commande s'élève à 5540 euros.

Au cimetière de Stival, la signalétique piéton pour l'entrée latérale va être mise en place.

## **III – TRAVAUX A VENIR**

Dans la dernière partie du columbarium, pour consolider les fouilles, il faut réaliser un mur de rejointoiement de l'ouvrage existant pour un coût de 11481.60 euros. Il faut réaliser également une bêche en béton armé, revêtue de pierres plates, en partie du mur existant. Ces travaux vont coûter 12523,73 euros .

Pour créer une perspective, de l'entrée du columbarium jusqu'au fond, des pergolas vont être posées entre chaque extension du columbarium.

Le toit de l'ancien caveau provisoire doit être consolidé. L'étanchéité a été faite.

## **IV – TRAVAUX A ENVISAGER**

Après plusieurs essais pour rendre le cimetière semi-paysager, la commission retient la solution de l'aménagement actuel des allées qui mènent au columbarium de Kerantre. Cet aménagement a donné entière satisfaction aux usagers comme aux professionnels, tant au niveau de l'aspect pratique que de l'aspect esthétique.

La commission envisage de poursuivre la végétalisation du cimetière de Kerantre. Les allées principales seront concernées. Les travaux seront réalisés par tranche.

Il est proposé de disposer des pergolas sur les poubelles qui sont visibles. La commission y est favorable.

A Stival, la commission décide que les allées seront réaménagées selon le même schéma qu'au cimetière de Kerantre.

## V – QUESTIONS DIVERSES

Depuis une jurisprudence de 2012, le rangement des restes mortels est assimilé à une exhumation. Cela signifie que tout rangement nécessite désormais l'accord des plus proches parents du défunt et que cette opération doit être surveillée par un agent de la police municipale.

Les professionnels présents demandent quelle décision a été prise concernant les ifs, qui s'avèrent parfois gênants selon l'emplacement de la concession. Plusieurs solutions sont à l'étude. La taille des ifs en est une. Différentes expériences ont été menées. Il convient d'attendre la repousse pour juger de l'efficacité de cette solution. Si le résultat est concluant, alors la taille se fera par tranche. Une autre solution proposée, consiste à acquérir des ifs en pot. Dans l'attente d'une décision, la commission décide que, en cas de nécessité, l'if sera taillé. Par ailleurs, la commission envisage de désépaissir les ifs pour permettre la circulation des véhicules.

Plusieurs vols ont été signalés aux agents du cimetière le mois précédent. Ces vols ont été commis un dimanche, dans la seconde partie du columbarium. Un communiqué pour prévenir ces comportements a été affiché aux portes du cimetière. Les professionnels présents proposent une publication dans la presse ou de demander aux familles de sceller leurs articles funéraires. La commission ne retient aucune de ces deux solutions et demande aux agents de la police de faire des passages et accepte de fermer les accès aux parties du columbarium qui ne sont pas aménagées aujourd'hui.